

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.040

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GOLF DE MAINE-GAUDIN
CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE

VOTE : 3 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Afin de constituer une réserve foncière permettant d'envisager à terme l'extension du Golf de Maine-Gaudin, il est proposé d'acquérir deux parcelles contigües aux propriétés de la Ville, dont les propriétaires sont vendeurs.

- La parcelle cadastrée section AX n° 144 appartient à Madame MASSON Lucette, qui a fait savoir qu'elle était disposée à vendre cette parcelle au prix de 39 637,00 euros. Ce prix qui a été négocié, correspond au prix fixé par les Domaines, marge de négociation incluse.

- La parcelle cadastrée section AX n° 43 appartient à la Ville de Rochefort, qui a donné son accord à la vente de ce terrain, au prix de 2 291,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis des Domaines,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir les parcelles de terrain situées à St Palais sur Mer lieu-dit "Les Combots" cadastrées :

- * section AX n° 43 d'une superficie de 83a 48ca, appartenant à la Ville de Rochefort, au prix de 2 291,00 euros,
- * section AX n° 144 d'une superficie de 4ha 92a 26ca, appartenant à Madame MASSON Lucette, au prix de 39 637,00 euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les actes authentiques à intervenir,

- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan sis 1 boulevard de Cordouan, comme rédacteur des actes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS